

## **COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ du 27/10/2015**

---

*Question de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les accouchements par césarienne"*

**André Frédéric** (PS): Madame la présidente, madame la ministre, selon une enquête d'un organisme mutuelliste, 20 % des naissances en Belgique se feraient actuellement par césarienne. Or, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) considère que le taux idéal de césariennes devrait se situer entre 10 % et 15 %. En Belgique, on constate également que ce taux varie fortement en fonction de l'institution hospitalière prise en compte.

Lorsqu'elle est médicalement justifiée, la césarienne peut en effet prévenir efficacement la mortalité et la morbidité maternelles et périnatales. Toutefois, comme l'indique l'OMS: "Comme toute intervention chirurgicale, la césarienne est associée à des risques à court et à long termes pouvant perdurer plusieurs années après l'accouchement et affecter la santé de la femme et de son enfant ainsi que les grossesses ultérieures." La césarienne est donc loin d'être anodine.

Par ailleurs, comme le souligne aussi l'enquête, ce type d'accouchement a un impact financier non négligeable pour l'assurance soins de santé. Ainsi, un accouchement par voie basse coûte en moyenne 3 673 euros (dont 2 695 euros remboursés) contre 4 705 euros (dont 3 360 euros remboursés) pour un accouchement par césarienne.

Madame la ministre, pouvez-vous confirmer les chiffres présentés dans cette enquête? Disposez-vous de chiffres précis sur le taux de césariennes pratiquées dans notre pays? Des études concernant l'évolution de ce taux dans notre pays ont-elles été menées récemment? Comment expliquez-vous que ce taux soit si élevé? Estimez-vous nécessaire d'atteindre le taux maximal fixé par l'OMS en la matière? Si oui, quelles mesures envisagez-vous de prendre? Des concertations avec les professionnels de soins et les acteurs de terrain sont-elles envisagées dans ce cadre?

**Maggie De Block**, ministre: Monsieur Frédéric, les coûts pour la césarienne et l'accouchement normal n'ont pas pu subir de gros changements puisque cette partie de la nomenclature n'a pas été modifiée depuis des années. Par contre, le pourcentage de césariennes est passé de 19,19 % en 2005 à 21,02 % en 2014. J'ai un tableau détaillé à votre disposition.

Le nombre absolu de césariennes stagne autour de 24 500 depuis 2011 mais le nombre de naissances a diminué légèrement, d'où la croissance du pourcentage de césariennes. Ces chiffres proviennent de l'actuariat au sein de l'INAMI et sont compilés chaque trimestre sur base des chiffres que les organismes assureurs sont obligés de livrer dans le cadre du suivi des dépenses. Les causes supposées de l'augmentation du nombre de césariennes sont décrites dans un rapport de 2013 de l'OCDE.

Il est notamment indiqué que le risque lié à une césarienne a diminué. Des raisons médico-légales et la gestion du temps peuvent éventuellement expliquer la hausse.

Selon la déclaration de l'OMS, il ne faut pas viser un pourcentage déterminé en soi, mais une césarienne doit être proposée si nécessaire. Lorsque l'on évalue la proportion de césariennes au sein d'un établissement, il convient de tenir compte des caractéristiques de la population. L'OMS élabore actuellement l'indicateur de Robson à cet effet. Celui-ci permettra de mieux comprendre les écarts qui sont constatés entre les établissements en ce qui concerne le pourcentage de césariennes. La variation n'est pas seulement constatée en Belgique. Le taux moyen de césariennes dans les États membres, repris dans le rapport de l'OCDE, s'élève à 26,9 %. Le pourcentage belge est donc très inférieur à cette moyenne.

En revanche, comme vous l'indiquez, il ressort du rapport de l'OMS que des taux de césariennes à l'échelle de la population supérieurs à 10 % ne sont plus associés à une baisse de la mortalité maternelle ou néonatale.

Des contacts épistolaires ont déjà été pris par ma cellule stratégique avec des associations scientifiques ainsi qu'avec un syndicat de médecins. Plusieurs initiatives ont vu le jour, telles la Plateforme pour une naissance respectée en Wallonie et la campagne "Normale Geboorte" en Flandre.

Nous examinerons conjointement avec les groupes professionnels quelles actions peuvent être entreprises pour faire baisser ce pourcentage. Si une césarienne est nécessaire, il va de soi qu'il ne faut pas l'empêcher, mais nous allons essayer de diminuer leur fréquence, qui est quand même élevée dans notre pays.

**André Frédéric** (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse.